

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE  
de SAINGHIN-EN-WEPPE**

-----

**Séance du 6 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Marie-Françoise DELPORTE, membre du C.C.A.S.

**Etaient présents** : MM. Mmes DELPORTE Marie-Françoise, BRASME Marie-Laure, DUPONT Valérie, GUERBEAU Pascale, RIQUART Cécile, DUTOIT Maurice, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen

**Etaient absents** : MM. Mme CORBILLON Matthieu, BOITEAU Nadège

**Assistait à la séance** : M. VERFAILLIE Jean-Sébastien, Directeur du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes

**Secrétaire de séance** : Mme DELPORTE Marie-Françoise

<b>N° 4</b>
-------------

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
----------------------------

Convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté
--

Nombre de membres  
afférents au Conseil d'Administration  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Quorum : 6  
qui ont pris part à la délibération : 9  
date de la convocation : 2 juillet 2022  
date de réception en préfecture :

**ADMINISTRATION GENERALE**

Convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté

*Préambule*

La MEL, en liaison avec les communes membres et leurs services sociaux respectifs, souhaite que soit assuré l'accès à l'eau pour tous et ce, en particulier, pour maintenir des conditions d'hygiène minimales pour les publics en situation de précarité.

De son côté, iléo, délégataire de service public de distribution d'eau potable de la MEL, est confrontée à des situations de non-paiement des factures d'eau, dont certaines ont pour cause la situation de précarité des foyers.

Dans le cadre de cette délégation de service public, la MEL et iléo ont décidé de lancer un programme « Eau Responsable ».

**Vu** la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles relatif au maintien de la distribution de l'eau pour les familles bénéficiant ou ayant bénéficié dans les douze derniers mois d'une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),

Considérant la nécessité de maintenir des conditions d'hygiène minimales pour les publics en situation de précarité.

Considérant la nécessité de remédier à des situations de précarité des foyers entraînant des situations de non-paiement des factures d'eau,

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'administration de Sainghin en Weppes,

Après avoir entendu l'exposé de Madame DELPORTE Marie-Françoise,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté entre l'Eau de la Métropole Européenne de Lille (iléo), le Bailleur Vilogia et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sainghin-en-Weppes ;

- **D'APPROUVER** les modalités de collaboration entre iléo, le CCAS et le Bailleur Vilogia pour le renforcement de l'efficacité du programme « Eau Responsable » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer ;

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé recours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Membre du C.C.A.S.,

Marie-Françoise DELPORTE



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Delporte F". The signature is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE SINGHIN-en-VALAIS" around the top edge, "C.C.A.S." in the center, and "59184" at the bottom with a star on either side.